



Agriculture and  
Agri-Food Canada

Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

# **Agriculture et Agroalimentaire Canada**

**Rapport financier trimestriel  
pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020**

# **Agriculture et Agroalimentaire Canada**

## **Rapport financier trimestriel**

### **pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020**

#### **Présentation**

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est le ministère fédéral responsable du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'agriculture relève d'une compétence partagée au Canada, et le Ministère collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de politiques et de programmes. En plus des politiques et des programmes, nos recherches et nos technologies aident les agriculteurs, les producteurs d'aliments et les transformateurs à faire croître et à développer le secteur afin de se démarquer tant sur le marché canadien que sur le marché international.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les activités de programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, veuillez consulter le [Plan ministériel](#).

Le présent rapport financier a été préparé conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* selon la méthode prescrite par le Conseil du Trésor et doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de l'AAC 2020-2021.

Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

#### **Méthode de présentation**

Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations qui l'accompagne inclut les autorisations de dépenser du Ministère accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses de 2020-2021 (approuvé jusqu'au 30 septembre 2020), le Budget supplémentaire des dépenses A ainsi que le report de fonds du budget de fonctionnement et d'immobilisations de 2019-2020 disponibles pour l'exercice 2020-2021. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière au chapitre de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020**

Le Ministère utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

Le présent rapport financier trimestriel montre les résultats de l'exercice financier en cours comparativement aux autorisations approuvées par le Parlement, et les rajustements budgétaires approuvés par le Conseil du Trésor jusqu'au 30 septembre 2020.

Le tableau suivant montre une comparaison des autorisations totales pouvant être utilisées et des dépenses cumulatives du premier semestre de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

**Comparaison des autorisations totales pouvant être utilisées et des dépenses totales engagées depuis le début de l'exercice pour le trimestre se terminant le 30 septembre des exercices 2020-2021 et 2019-2020 (en millions de dollars)**

<b>Tous les crédits et toutes les autorisations législatives (en millions de dollars)</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>
Autorisations totales pouvant être utilisées	2 676	2 549
Dépenses totales engagées depuis le début de l'exercice	682	534
Utilisation	25 %	21 %

**A. Changements importants aux autorisations**

Le tableau suivant présente une comparaison des autorisations par crédit pour le premier semestre de l'exercice en cours et le précédent.

**Comparaison des autorisations totales au 30 septembre des exercices 2020-2021 et 2019-2020**

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020**

<b>Autorisations totales pouvant être utilisées (en millions de dollars)</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>	<b>Écarts</b>
Crédit 1 — Autorisations nettes de fonctionnement	450	601	(151)
Crédit 5 — Autorisations de dépenses en capital	43	51	(8)
Crédit 10 — Subventions et contributions	431	420	11
Crédit 15 — Une politique alimentaire pour le Canada	-	17	(17)
Autorisations législatives	1 752	1 460	292
<b>Autorisations totales</b>	<b>2 676</b>	<b>2 549</b>	<b>126</b>

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les autorisations totales pendant l'exercice 2020-2021 totalisaient 2 676 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre, comparativement à 2 549 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2019-2020, ce qui représente une augmentation de 126 millions de dollars ou de 5 %.

En raison de la pandémie de COVID-19 et du nombre limité de séances tenues au printemps pour permettre au Parlement d'étudier les crédits, le *Règlement de la Chambre des communes* a été modifié pour prolonger la période d'étude jusqu'à l'automne. Cette modification a entraîné une réduction de l'offre (9/12<sup>e</sup> des autorisations de fonctionnement du crédit 1 et d'immobilisations du crédit 5, et 11/12<sup>e</sup> des subventions et contributions du crédit 10) pour le Budget principal des dépenses, ce qui a occasionné une diminution de 194 millions de dollars des autorisations disponibles. Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait recevoir la totalité des crédits pour le Budget principal des dépenses de 2020-2021 en décembre 2020.

Cette hausse de 126 millions de dollars ou de 5 % des autorisations disponibles est attribuable aux facteurs suivants :

- Une augmentation de 292 millions de dollars des autorisations législatives, principalement en raison de la hausse de 273 millions de dollars en financement des programmes liés à la COVID-19 en vertu de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique à intérêt national*, notamment le Fonds des infrastructures alimentaires locales, le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires, le Fonds d'urgence pour la transformation, le Programme de récupération d'aliments excédentaires et le Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme.
- Une augmentation de 11 millions de dollars du crédit 10 — Subventions et contributions, principalement en raison d'une augmentation de 35 millions de dollars en

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020**

financement concernant la COVID-19 y compris un transfert de 20 millions de dollars du Crédit 1 au Crédit 10, une allocation de 10 millions de dollars en financement du crédit 15 — Une politique alimentaire pour le Canada au crédit 10 — Subventions et contributions, et une augmentation du financement pour 4 millions de dollars en Agri-science en partie compensée par une diminution de 36 millions de dollars des autorisations disponibles pour l'exercice en cours en raison d'une réduction de l'offre (sans ajustement de l'offre, il y aurait une augmentation de 47 millions de dollars des autorisations du crédit 10).

Cette augmentation est compensée en partie par ce qui suit :

- Une diminution de 151 millions de dollars du crédit 1 — Autorisations nettes de fonctionnement, principalement liée à une diminution de 148 millions de dollars des autorisations disponibles pour l'exercice en cours;
- Une diminution de 8 millions de dollars des autorisations du crédit 5 — Autorisations de dépenses en capital, principalement liée à une diminution de 10 millions de dollars des autorisations disponibles pour l'exercice en cours;
- Une diminution de 17 millions de dollars des autorisations du crédit 15 — Une politique alimentaire pour le Canada, qui n'était pas incluse comme un crédit distinct pour le présent exercice, mais plutôt sous divers autres crédits.

**B. Changements importants relatifs aux dépenses depuis le début de l'exercice**

Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses par crédit pour le deuxième trimestre de l'exercice en cours et du précédent.

**Comparaison des dépenses cumulatives pour le trimestre se terminant le 30 septembre des exercices 2020-2021 et 2019-2020**

<b>Dépenses cumulatives (en millions de dollars)</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>	<b>Écarts</b>
Crédit 1 — Dépenses nettes de fonctionnement	258	260	(2)
Vote 5 — Dépenses en capital	9	6	3
Crédit 10 — Subventions et contributions	76	86	(9)
Crédit 15 – Une politique alimentaire pour le Canada	-	-	-
Dépenses législatives	338	183	156
<b>Dépenses totales engagées depuis le début de l'exercice</b>	<b>682</b>	<b>534</b>	<b>147</b>

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020**

À la fin du deuxième trimestre de 2020-2021, les dépenses totalisaient 682 millions de dollars, comparativement à 534 millions de dollars déclarés pour la même période en 2019-2020, soit une augmentation de 147 millions de dollars ou 28 %.

- Il y a eu une augmentation de 156 millions de dollars des dépenses législatives, principalement en raison de l'augmentation des dépenses de 199 millions de dollars pour les initiatives liées à la COVID-19 et d'une hausse de 10 millions de dollars des dépenses pour le programme Agri-stabilité. Cette hausse est partiellement compensée par une diminution de 29 millions de dollars des dépenses du programme Agri-protection et une diminution de 15 millions de dollars des dépenses du programmes Agri-investissement
- Une augmentation de 3 millions de dollars du crédit 5 — Dépenses en capital, principalement attribuable à des réparations et des ajouts importants aux immeubles d'AAC ainsi qu'à la deuxième année de développement de la Plateforme numérique des subventions et contributions.
- Une diminution de 9 millions de dollars du crédit 10 — Subventions et contributions, principalement liée au calendrier du Programme d'investissement dans les exploitations laitières et en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a retardé les dépenses dans le cadre de certains programmes.

## **Risques et incertitudes**

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de mettre en œuvre ses politiques et ses programmes dans un contexte caractérisé par la gestion prudente des finances. Dans le but de faciliter les processus décisionnels et l'établissement de priorités, et afin d'assurer une meilleure mise à profit et une utilisation plus efficace des ressources, le Ministère a mis en place des procédures visant à cerner, à évaluer, à surveiller et à gérer un éventail de risques. Dans le contexte actuel, les incertitudes liées à la pandémie COVID-19 ont nécessité des mesures et des programmes sans précédent, ainsi qu'une certaine redéfinition des priorités des activités visant à atténuer les répercussions connexes sur le secteur et le Ministère.

De plus, le soutien aux employés et aux gestionnaires qui sont occupés avec des problèmes de paye continue d'être une priorité pour Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le Ministère surveille activement les répercussions sur la rémunération et les rajustements salariaux correspondants qui découlent d'activités entreprises en vue de résoudre ces questions.

## **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

### **Programmes**

Les annonces suivantes de nouveaux programmes ou des modifications aux programmes existants, totalisant 447 millions de dollars, ont été faites en réponse aux effets de la pandémie de COVID-19 sur le secteur agricole canadien :

- **Fonds d'urgence pour la transformation** : Un financement de 77,5 millions de dollars a été annoncé pour créer un fonds d'urgence pour la transformation des aliments afin d'aider les producteurs et les transformateurs à mettre en œuvre tout changement requis en raison de la COVID-19 pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et de leur famille.
- **Soutien aux banques alimentaires et aux organismes alimentaires locaux (dans le cadre du fonds pour l'infrastructure alimentaire locale)** : Ce fonds d'urgence de 100 millions de dollars fournit du financement aux organismes nationaux, régionaux et locaux partout au Canada qui atteignent les personnes et les collectivités en situation d'insécurité alimentaire et qui ont été touchées par la COVID-19. Sur ces 100 millions de dollars, 25 millions de dollars ont été dépensés durant l'année 2019-2020. Les 75 millions de dollars restants sont inclus dans le financement de l'année 2020-2021.
- **Programme de récupération d'aliments excédentaires** : Un financement de 50 millions de dollars a été accordé pour aider les organismes au service des populations vulnérables à acquérir et à transformer des denrées et des aliments excédentaires qui autrement seraient perdus ou détruits et à aider ces organismes à distribuer les denrées et les aliments excédentaires aux populations dans le besoin.
- **Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires** : Un financement de 50 millions de dollars a été accordé pour aider les agriculteurs, les pêcheurs et tous les employeurs du secteur de la production et de la transformation d'aliments à compenser une partie des coûts supplémentaires liés au respect de la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée à tous les travailleurs arrivant de l'étranger en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*.
- **Sursis à la mise en défaut — Programme de paiements anticipés** : Le premier ministre a annoncé en mars 2020 que tous les agriculteurs admissibles qui ont un prêt du Programme de paiements anticipés (PPA) non remboursé au plus tard le 30 avril 2020

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020**

bénéficieraient d'un sursis à la mise en défaut, ce qui leur donnerait six mois supplémentaires pour rembourser le prêt.

- **Initiatives Agri-relance** : Les initiatives nationales Agri-relance ont fourni jusqu'à 125 millions de dollars pour aider les producteurs à assumer les coûts supplémentaires extraordinaires découlant des perturbations du marché causées par la COVID-19. Sur ces 125 millions de dollars, 50 millions de dollars ont été alloués au programme de retrait des bovins et 50 millions de dollars au programme de rétablissement des porcs jusqu'à présent.
- **Stratégie emploi et compétences jeunesse** : Un montant supplémentaire de 9,2 millions de dollars a été alloué à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour financer jusqu'à 700 nouveaux postes pour les jeunes dans l'industrie agricole. Ce financement aidera l'industrie agricole à attirer les jeunes Canadiens âgés de 15 à 30 ans dans ses organisations pour l'aider à faire face aux pénuries de main-d'œuvre provoquées par la pandémie.
- **Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme** : Un montant de 35 millions de dollars a été accordé à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour aider les producteurs agricoles à apporter des améliorations directes aux infrastructures des logements et des postes de travail des employés, à créer des logements temporaires ou d'urgence (sur les lieux de l'exploitation ou à l'extérieur), à fournir de l'équipement de protection individuelle (EPI), des installations sanitaires et des postes de travail ainsi qu'à prendre toute autre mesure de santé et de sécurité nécessaire pour protéger les travailleurs canadiens et les travailleurs étrangers temporaires contre la COVID-19.

Approbation des cadres supérieurs  
Approuvé par

Original signé par

\_\_\_\_\_  
Chris Forbes, administrateur général  
Ottawa (Ontario)

Original signé par

\_\_\_\_\_  
Christine Walker, dirigeante principale des  
finances  
Ottawa (Ontario)



## Agriculture et Agroalimentaire Canada

### Ventilation des autorisations législatives budgétaires (*non auditée*)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020

(en milliers de dollars)

	Exercice 2020-2021 <sup>(1)</sup>			Exercice 2019-2020 <sup>(1)</sup>		
	Total des autorisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 <sup>(2)</sup>	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Total des autorisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 <sup>(2)</sup>	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement nettes	449 856 \$	126 249 \$	258 485 \$	600 847 \$	107 197 \$	260 168 \$
Crédit 5 — Dépenses en capital	42 555	6 818	8 801	50 645	4 465	5 904
Crédit 10 — Subventions et contributions	430 737	54 796	76 299	419 735	47 238	85 775
Crédit 15 – Une politique alimentaire pour le Canada	-	-	-	17 486	-	-
Autorisations législatives budgétaires <sup>(3)</sup>	1 752 401	210 167	338 139	1 460 452	131 514	182 573
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>2 675 550</b>	<b>398 031</b>	<b>681 725</b>	<b>2 549 165</b>	<b>290 413</b>	<b>534 421</b>
Autorisations totales	2 675 550 \$	398 031 \$	681 725 \$	2 549 165 \$	290 413 \$	534 421 \$

#### Remarques

(1) Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

(2) Comprend seulement les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre. Agriculture et Agroalimentaire Canada a connu une réduction de crédits au deuxième trimestre de 2020-2021.

(3) Les détails sur les autorités budgétaires statutaires sont inclus dans l'annexe A.

## Agriculture et Agroalimentaire Canada

### Ventilation des autorisations législatives budgétaires (*non auditée*)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020

(en milliers de dollars)

	Exercice 2020-2021 <sup>(1)</sup>			Exercice 2019-2020 <sup>(1)</sup>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 <sup>(2)</sup>	Dépenses effectuées durant le trimestre se terminant le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Dépenses effectuées durant le trimestre se terminant le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>						
Personnel	422 575 \$	129 564 \$	257 907 \$	520 634 \$	128 094 \$	250 890 \$
Transports et communications	8 769	475	760	15 075	3 487	5 992
Renseignements	5 740	1 868	2 455	6 817	1 019	2 403
Services professionnels et spéciaux	73 033	21 301	33 206	101 631	20 974	33 528
Location	4 405	943	3 475	6 735	1 099	3 688
Réparation et entretien	10 826	2 214	3 027	13 243	2 198	3 588
Services publics, fournitures et approvisionnement	26 175	4 702	8 358	40 846	6 316	11 494
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	17 881	2 215	2 436	27 379	383	479
Acquisition de matériel et d'outillage	34 940	3 416	4 502	38 553	4 414	6 993
Paievements de transfert	2 111 876	247 445	380 194	1 803 969	160 805	233 431
Autres subventions et paiements	4 942	1 134	5 744	26 791	(25 892)	5 618
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>2 721 158</b>	<b>415 277</b>	<b>702 064</b>	<b>2 601 672</b>	<b>302 897</b>	<b>558 104</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	45 612	17 246	20 339	52 507	12 484	23 683
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>45 612</b>	<b>17 246</b>	<b>20 339</b>	<b>52 507</b>	<b>12 484</b>	<b>23 683</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>2 675 545 \$</b>	<b>398 031 \$</b>	<b>681 725 \$</b>	<b>2 549 165 \$</b>	<b>290 413 \$</b>	<b>534 421 \$</b>
<b>Remarques</b>						
(1) Les chiffres ayant été arrondis, leur total peut ne pas correspondre.						
(2) Les dépenses prévues ont été rajustées pour tenir compte de la réduction de crédits au deuxième trimestre.						

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Ventilation des autorisations législatives budgétaires (*non auditée*)**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020**  
*(en milliers de dollars)*

ANNEXE A

	Exercice 2020-2021 <sup>(1)</sup>			Exercice 2019-2020 <sup>(1)</sup>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses effectuées durant le trimestre se terminant le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Dépenses effectuées durant le trimestre se terminant le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	65 215 \$	16 304 \$	32 608 \$	65 685 \$	16 360 \$	32 720 \$
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire — Salaire et allocation pour véhicules automobiles	89	22	45	88	22	44
Paiements de contributions pour le programme Agri-stabilité	384 830	(6 714)	(12 705)	384 830	(16 067)	(21 200)
Paiements de contributions pour le programme Agri-protection	623 000	32 993	40 326	623 000	54 517	69 334
Paiements de subventions pour le programme Agri-investissement	122 910	44 459	64 793	122 910	49 712	81 934
Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	90 300	7 022	8 474	65 900	13 526	18 101
Paiements de subventions au programme Agri-stabilité	39 320	1 146	1 438	39 320	(106)	(92)
Paiements de contributions pour le programme Agri-investissement	16 550	10 698	14 032	16 550	11 268	11 416
Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	13 111	-	(76)	13 111	745	754
Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	-	(6 528)	(11 560)	-	-	(12 550)
Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	100	-	-	100	-	-
Paiements de contribution pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole — Agri-relance	118 513	-	-	118 513	-	-

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Ventilation des autorisations législatives budgétaires (non auditée)**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020**  
*(en milliers de dollars)*

ANNEXE A

	Exercice 2020-2021 <sup>(1)</sup>			Exercice 2019-2020 <sup>(1)</sup>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses effectuées durant le trimestre se terminant le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Dépenses effectuées durant le trimestre se terminant le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	-	230	174	-	25	(519)
Remboursement de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	-	-	1	-	-	-
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	5 958	962	1 417	10 446	1 540	2 672
Paiements de subventions pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	-	(4)	(6)	-	(11)	(15)
Paiements de contributions pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	-	-	(6)	-	(17)	(26)
Paiements de contribution pour le programme du Fonds des infrastructures alimentaires locales	75 000	5 164	75 564	-	-	-
Paiements de contributions pour le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires — fédéral	48 950	21 423	21 631	-	-	-
Paiements de contributions pour le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires — À frais partagés	1 050	1 048	1 048	-	-	-
Paiement de contributions pour le programme du Fonds d'urgence pour la transformation	62 500	32 649	51 649	-	-	-
Paiement de la contribution liée au Programme d'achat des aliments excédentaires	50 000	49 293	49 293	-	-	-
Contributions à l'appui du programme du Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme	35 004	-	-	-	-	-
<b>Autorisations législatives budgétaires</b>	<b>1 752 401 \$</b>	<b>210 167 \$</b>	<b>338 139 \$</b>	<b>1 460 453 \$</b>	<b>131 514 \$</b>	<b>182 573 \$</b>
<b>Remarque</b>						
(1) Les chiffres ayant été arrondis, leur total peut ne pas correspondre.						